



**ASPG**  
**ASSOCIATION SUISSE DES PILOTES DE GLACIER**

**SGPV**  
**SCHWEIZERISCHE GLETSCHERPILOTEN VEREINIGUNG**

Chers membres de L'ASPG  
Chers pilotes de glacier  
Chers collègues

La saison des vols sur nos merveilleuses montagnes a commencé, même si la météo ne nous a pas (encore) gratifié des chutes de neige nécessaires. Malgré tout, une bonne occasion pour jeter un regard sur l'activité de votre association.

### **Places d'atterrissages en montagnes (PAM)**

La deuxième mouture du projet de révision des PAM dans le cadre du PSIA a été publié tout récemment. Nous nous permettons d'affirmer avec conviction que nos interventions ont portés leurs fruits.

En résumé, ce qui nous était totalement inacceptable sur ce concept, ne figure effectivement plus sur le nouveau projet. Nos demandes ont été évaluées, et en particulier l'abandon de solution par secteurs qui menaçait les PAM de l'Alphubel et du Mont-Rose en faveur de l'hôtel Trift.

Le degré d'importance d'une PAM n'est désormais plus lié aux mouvements commerciaux que celle-ci engendre mais à la signification formatrice particulière à chaque PAM. Notre intervention pour que des places « avions » ne soient pas échangées contre des places « hélicos uniquement » a été formulée dans un texte plutôt vague mais avec lequel on peut s'estimer content.

*Citation : A l'inverse des hélicoptères, les avions ne peuvent pas atterrir sur n'importe quel terrain. De plus, ces deux types d'aéronefs produisent des nuisances de nature différentes. Il convient dès lors d'en tenir compte dans la résolution des conflits. Si les intérêts de la protection de la nature et du paysage devait justifier des mesures correctrices, il convient de garder à l'esprit que les PAM réservées aux avions sont plus difficiles à déplacer que celles réservées aux hélicoptères.*

Notre désir, qu'au cas où une PAM devrait être fermée et ne puisse pas être remplacée dans la même région puisse l'être dans une autre région, n'a pas été retenue sur le papier mais fait partie de mesures d'accompagnements de l'OFAC.

Le document est équilibré et prend en compte les intérêts des vols et des atterrissages en montagne, non seulement avec les avions mais aussi avec les hélicoptères. Il se trouve voici:  
[http://www.gletscherflug.ch/PDFDateien/KonzeptteilSIL\\_fr.pdf](http://www.gletscherflug.ch/PDFDateien/KonzeptteilSIL_fr.pdf)

Avant l'acceptation de ce projet par le Conseil Fédéral, une consultation supplémentaire a été lancée au mois de septembre, et nous avons déposé une déclaration écrite critiquant le caractère non-factuel de l'étude Hintermann & Weber qui est publiée sur le site de l'OFAC.

Entre-temps nous sommes en possession d'un rapport technique sur la procédure appliquée lors de cette étude qui démontre que leurs auteurs, (qui n'ont vraisemblablement jamais mis les pieds hors de leur bureau) ne se sont pas rendus sur une place d'atterrissage en montagne. Il n'y a pas eu d'interview avec des personnalités locales ni avec des groupes concernés. Pas d'excursions ni même de survol. Il n'est dès lors pas étonnant que cette étude est remplie d'absurdités. Par exemple, si sur une carte topographique d'un glacier s'y trouve un sentier d'hiver, l'étude conclut que celui-ci est utilisé toute l'année et représente désormais un risque potentiel conflictuel avec les PAM environnantes.

Mis à part nos différentes prises de position, nous sommes également devenus actif à l'échelon politique et avons encouragés différents cantons, communes, offices du tourisme, à déposer des prises de position en faveur des PAM auprès de l'OFAC. Andréas Furrer a utilisé son réseau de relations en Valais et le résultat est digne d'un feu d'artifice de soutien en faveur des PAM envoyées à l'OFAC. Les excellentes interventions de Heinz Wyss dans le canton de Glaris ont eu pour conséquence que ce canton, qui avait décidé de fermer une fois pour toutes PAM situées sur son territoire, en 1999 a désormais révisé sa décision et se déclare entre-temps vouloir maintenir les PAM existantes pour assurer la formation des pilotes de glacier. Un grand succès et nos remerciements chaleureux à nos deux collègues.

Après évaluation des différentes prises de positions, le projet devra être accepté par le Conseil Fédéral. Ensuite l'OFAC procédera à un processus de coordination dans son application pour chaque région.

Il reste donc bien des heures de débat devant nous, mais nous sommes persuadés que nous arriverons à un résultat avec lequel nous, mais aussi tous les autres groupes d'intérêts arriveront à composer. On devrait s'attendre à l'application de la procédure dans deux ans au moins.

## **Membres**

Entre-temps, nous avons une bonne vue d'ensemble des effectifs qui se sont stabilisés autour de 130 membres. Il y a aussi beaucoup de pilotes de glacier non affiliés à l'ASPG. Le comité s'est mis pour but de convaincre ceux-ci à nous rejoindre. L'effort fait pour le maintien des PAM nécessite le soutien de tous les pilotes de glaciers actifs. Nous vous serions heureux d'inviter vos connaissances non-membres à soutenir votre ASPG.

La cotisation 2007 vous parviendra avec la facture de l'AeCS central au début 2007.

## **Statistiques**

Afin de pouvoir argumenter de manière efficace lors de nos débats avec l'OFAC, il nous est nécessaire de disposer d'informations fondées et exactes sur l'utilisation des PAM. Nous allons donc continuer la traditionnelle récolte de statistiques d'atterrissages en montagne conduite les années passées. Utiliser SVP le formulaire ci-joint.

En nouveauté, nous désirons non seulement enregistrer les atterrissages à caractère de formation mais également ceux à caractère d'entraînement personnel (maintien du niveau d'entraînement).

- 1<sup>ère</sup> colonne : atterrissages à but de formation uniquement
- 2<sup>ème</sup> colonne : atterrissages à but d'entraînement (déjà breveté MOU)
- 3<sup>ème</sup> colonne : atterrissages à but autre que formation/entraînement

Exemple : Vous faites un pic-nic sur une PAM avec un ami non-pilote et faites 10 atterrissages au même endroit. Vous marquerez 9 atterrissages dans la colonne 2 et 1 atterrissages dans la colonne 3

Pour que cette statistique ait un impact, nous vous prions de prendre cette tâche à cœur et renvoyer sans autre forme de procès, cette feuille à chaque fin d'année. Les données sont strictement anonymes et sont uniquement accessibles aux membres dirigeant de l'ASPG. Vous pouvez aussi les faxer à Hans Fuchs au 041/6323031. Merci beaucoup.

### **Cours moniteur glacier 2007**

Pour l'an prochain, il y aura de nouveau un cours d'instructeur. Malheureusement, il est à déplorer que l'obligation de suivre un cours CRI avant le cours décourage les plus assidus. La base des moniteurs « MOU » est en train de maigrir et il est navrant de constater que ces mesures ont un effet plutôt contreproductif. Les moniteurs « normaux » remplissant les conditions sur le papier n'étant souvent pas à la hauteur des instructeurs « pur MOU » expérimentés.

Le cours a lieu du 5 au 10 mars 2007 à Sion. Délai d'inscription : 31 décembre 2006  
Coûts : 955.- pour le logement et la pitance. Chef de cours : Guido Benz.  
Annoncez-vous par le biais d'une école de pilotage à l'OFAC.

### **Parc avion et location**

Il est également à constater une réduction dramatique des machines « glacier » disponibles. Il est à craindre que le manque de machines n'entraîne une diminution de l'entraînement qui va inévitablement entraîner une augmentation des accidents et par la-même diminuer encore plus le nombre de machines disponibles. Il s'agit donc d'interrompre ce cercle vicieux. Nous pouvons donc qu'encourager les pilotes à rejoindre des groupements associatifs et ne pas s'attendre à ce que les écoles fournissent comme à l'accoutumée des avions de location. A quoi servirais le maintien des PAM si notre activité meurt d'elle-même ?...

### **International EMP et AFPM**

L'EMP (European Mountain Pilot) a nommé Marlies Campi comme présidente, le fondateur Robert Barrier devenant président d'honneur. Votre secrétaire, Hans Fuchs a repris le poste de vice président libéré par Corrado Bassi. L'EMP est l'association représentant environ 1100 pilotes de montagne de l'arc Alpin et de l'Espagne, affiliés à leur organisation nationale respective. Elle coordonne les efforts des associations nationales entre-elles et organise des rencontres annuelles.

[www.gletscherflug.ch/EMP](http://www.gletscherflug.ch/EMP)

Ceux qui se rendent régulièrement sur les altisurfaces de France, devraient soutenir l'AFPM en devenant membre. C'est légitime et souhaitable particulièrement au vu des conséquences désastreuses du comportement voyou et irresponsable de certains pilotes, dont des étrangers (Suisses entre autre). Plusieurs places ont tout simplement été fermées. L'AFPM essaie par tous les moyens de maîtriser la situation et a protégé l'accès aux cartes d'approches sur le site web par un mot de passe.

Pour obtenir un mot de passe, d'abord s'affilier à l'AFPM [www.afpm.org](http://www.afpm.org). L'entretien des pistes est en partie financé par cette forme de soutien. L'ASPG vous conseille fortement de vous rendre sur ces places d'abord, en compagnie d'un moniteur afin de vous familiariser avec le caractère spécifique et bien plus techniques que nos grands glaciers Suisses.

### Rendez-vous en 2007 (à notre connaissance)

27./28. Janvier	Skifliegertreffen in Kempten	Date de renvoi 03./04. Fevrier
17./18. Février	Gebirgsfliegertreffen Liezen-Hinteregg	Date de renvoi 24./25. Fevrier
26./27. Mai	Rassemblement de pentecôte Annecy	Pas de date de renvoi
08./09. Septembre	Gebirgspilotentreffen à Günzburg-Schlechtenfelde	

Le comité vous souhaite à tous de **joyeuses fêtes**, une **heureuse nouvelle année** ainsi que de belles ballades en montagne et sur les glaciers !

Hans Fuchs, Hergiswil Décembre 2006

Adresse Secrétariat: SGPV  
c/o Hans Fuchs  
Seestrasse 38  
6052 Hergiswil

e-mail: [ASPG@gletscherflug.ch](mailto:ASPG@gletscherflug.ch)

Fax 041 632 30 31

Adresse Secrétariat: française ASPG  
c/o Cédric Pasche  
Route de Guinfard 2  
1264 St-Cergue